



# Encore six mois de travail

**5%** Du capital-actions de BavoisEole SA, la société chargée du projet éolien de Bavois, est détenu par la Commune de Bavois.

**46,5%** De la société BavoisEole est détenu par l'entreprise Vento Ludens GmbH.

**48,5%** Du capital-actions de BavoisEole détenu par les Services industriels de Genève.



**BAVOIS** L'élaboration du projet concernant le parc éolien suit son cours avec l'aide des autorités et de l'entreprise BavoisEole. Mais avant de pouvoir construire, les étapes à passer seront nombreuses.

TEXTES: MYRTILLE WENDLING

Le zéphyr n'a pas fini de souffler sur Bavois, où un parc éolien devrait naître dans un futur proche. Selon les acteurs principaux, les permis de construire pour les cinq éoliennes, mesu-

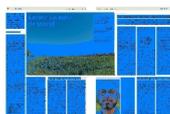
rant au maximum 230 mètres de haut et situées à une distance minimale de 500 mètres des habitations, seront délivrés dans environ six mois.

Les promoteurs du projet ne sont autre que la Commune, les Services industriels de Genève (SIG) et la société BavoisEole, dont les deux premiers sont actionnaires ainsi que l'entreprise Vento Ludens Suisse. L'initiateur du parc, José Basset, étant le directeur de cette dernière, il suit de très près le dossier.

Les autorités vaudoises ont

donné un préavis positif en 2020, si bien que dorénavant «des ingénieurs et des biologistes réalisent un dossier d'études d'impact sur l'environnement, constitué d'une vingtaine de thématiques différentes, tels que la faune ailée, la flore, la protection des eaux et des sols, ou le bruit par exemple», explique José Basset. Et d'ajouter: «Si des répercussions ne peuvent être évitées, des mesures compensatoires les réduisent au maximum et, pour finir, les compensent.»

Ce travail de longue haleine



est accompagné d'autres tâches, tout aussi chronophages, comme trouver la distance à respecter avec les lignes à haute

« Si les répercussions ne peuvent être évitées, elles seront compensées par d'autres mesures. »

José Basset, directeur de Vento  
Ludens Suisse GmbH

tension et avec l'autoroute voisine, ou encore s'assurer de la légalité des procédures et déterminer ces fameuses mesures compensatoires.

### Un restoroute aérien

Dans cet ouragan de labeur, la Municipalité de Bavois cherche à réduire l'impact des éoliennes: «Nous souhaitons renforcer l'axe migratoire dans le canal d'Enteroches, en créant une sorte de «restoroute» pour les oiseaux migratoires», précise Julien Burnens, municipal bavoisan et président du comité de pilotage de BavoisEole, qui se charge de faire le relais avec la population.

Le contact avec les habitants reste aussi une priorité pour les gérants du dossier, qui tentent de concilier énergies renouvelables et craintes des dommages collatéraux potentiels.

## La population pourra-t-elle voter ?

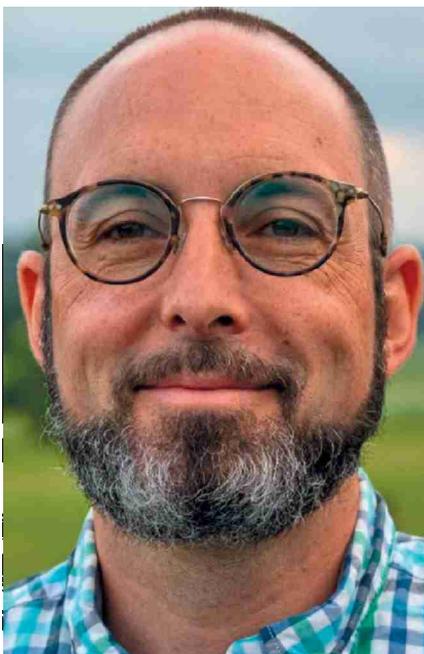
La construction du parc éolien de Bavois est un dossier épineux, qui divise le Conseil communal, mais aussi la population. Afin de donner la parole à tout le monde, Daniel Schwab, membre de l'organe délibérant, a déposé une interpellation pour demander une consultation populaire. «Mais elle a été refusée par la Municipalité», déclare-t-il.

Si cette dernière n'a pu donner son accord, la législation en est la raison: «Une votation peut être réalisée lorsque le dossier est terminé et approuvé par le Canton, afin que la population se réfère à des informations fiables», explique Julien Burnens, municipal à Bavois et président du Copil de BavoisEole. Or l'élabora-

tion d'un projet de parc éolien se fait sur un temps très long, si bien que les votations ne peuvent se faire de sitôt.

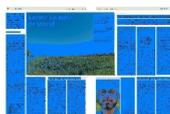
Opposé au projet, Daniel Schwab ne se laisse pas démoraliser pour autant: «J'ai déposé une motion pour instaurer un moratoire de dix ans, afin d'avoir une meilleure visibilité sur l'industrie des aérogénérateurs (ndlr: éoliennes).»

Si le Canton a considéré que la motion n'était pas recevable, la Municipalité souhaiterait que la population donne son avis. «Lors de la consultation, tout le monde pourra voter (ndlr: si le Conseil communal opte pour un référendum spontané)», révèle Julien Burnens. Rien n'est donc encore sûr, hormis la volonté.



«Normalement, le Conseil communal décide si un projet voit le jour ou non, mais par souci de transparence, nous aimerions que les habitants de Bavois et alentours votent.»

Julien Burnens,  
municipal et président  
du Comité de pilotage  
de BavoisEole



## Les opposants toujours dans la houle

**PARC ÉOLIEN** Le collectif Vents Contraires-Bavois continue ses actions et la diffusion de bulletins d'information, afin de sensibiliser les habitants aux risques qu'induit, selon lui, la construction d'un parc éolien dans la région Jura-Nord vaudois.

Comme les alizés qui soufflent régulièrement toute l'année, les membres de Vents Contraires-Bavois communiquent sur les risques induits par la construction d'éoliennes depuis plus d'une année.

«Nous alertons sur des désavantages, comme les nuisances sonores, les dangers de la proximité entre les éoliennes et les habitations, le gigantisme des machines qui détruisent le paysage et la perte de la valeur immobilière des biens environnant un parc éolien», liste Francine Laferrière, docteure en génie civil et présidente de l'association Vents Contraires-Bavois depuis 2019.

Pour ce faire, le collectif s'entoure de «spécialistes, comme des acousticiens, pour vérifier le maximum d'informations que nous communiquons», explique Daniel Schwab, membre du Conseil communal et de Vents Contraires-Bavois.

Si tout ceci est mis en place, c'est parce que l'association déplore que «le Conseil com-

munal et la population ne soient pas correctement informés sur les risques liés aux éoliennes», soutient Francine Laferrière.

### « La discussion avec le comité de pilotage BavoisEole a été inexistante. »

**Francine Laferrière, présidente de Vents Contraires-Bavois**

Contactée, la Municipalité assure avoir conscience que cette attente est déroutante pour la population, mais la justifie par une lourde procédure administrative. «Cela prend des mois pour construire ce dossier, que de nombreuses études doivent être effectuées pour trouver des solutions adéquates et que nous ne pouvons donner des faits que vérifiés», explique Julien Burnens.

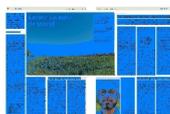
Mais le problème, qui persiste et qui aggrave la situation selon les opposants Vents

Contraires-Bavois, est que «la discussion avec le comité de pilotage (Copil) BavoisEole SA a été inexistante», regrette Francine Laferrière.

Pourtant, José Basset, directeur l'entreprise Vento Ludens Suisse GmbH, soutient que «des ateliers participatifs, des visites de parcs éoliens existants, des expositions itinérantes et un site internet ont été proposés à la population».

Afin d'apaiser la relation entre les deux parties, une rencontre sera organisée cet automne avec le Copil du projet éolien et le comité Vents Contraires-Bavois, annonce Julien Burnens, qui est aussi président du Copil de BavoisEole. «Ainsi, nous trouverons des solutions à leurs craintes et organiserons une soirée participative en 2022 avec l'ensemble de la population», espère Juliens Burnens.

La discussion amènera peut-être beaucoup de houle, mais le calme revient souvent après la tempête. Affaire à suivre...



## Des intérêts personnels sont-ils en jeu ?

Pour le collectif Vents Contraires-Bavois, le projet de BavoisEole est empreint d'intérêts personnels avec la Municipalité: «Ces intérêts entravent le projet, car certains propriétaires fonciers, qui ont signé des conventions avec BavoisEole, sont très proches ou font partie de la Municipalité et obtiendront de l'argent si les éoliennes sont construites sur leur terrain, soutient Daniel Schwab membre du Conseil communal de Bavois, de la commission de gestion et des finances, et du comité de l'association Vents Contraires-Bavois. Ils ont donc tout intérêt à ce que le projet voit le jour.»

En effet, les propriétaires terriens, qui auront une éolienne

sur leur propriété, se verront remettre une rétribution pour le manque à gagner dû à l'emprise, puisque ces emplacements sont destinés à une production agricole.

Mais qui sont les membres réellement concernés? «Seul le syndic, Thierry Salzmann, soit un municipal sur sept, fait partie des propriétaires terriens concernés par le parc éolien. Toutefois, celui-ci s'est récusé à chaque fois que le dossier est venu sur la table et ce depuis le début: il ne participe ni aux discussions ni aux votes», explique Julien Burnens, municipal chargé des Affaires sociales, Écoles, Parascolaire, Informatique, ainsi que président du Copil de BavoisEole.